

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2022
(article L.2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 20H00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Mme DORLAND Muriel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DORLAND, Maire,
M. MARCHAU, **Mme CASTAINGS**, **M. V. GALLET**, **M. WALTER**, **Mme MARTIN**, **Mme PANZANI**, **M. FABBRO**, Maires-Adjointes,
M. DUCHESNE, **M. MARAIS**, **Mme LEQUEUX**, **Mme LUTIER**, **M. SCHILTZ**, **Mme LE POULAIN**, **M. TURCHI**, **M. DUGAST**, **Mme GAUDRY**, **M. HADDAD**, **M. BLOTTIERE**, **Mme BAIRRAS**, **Mme DORLENCOURT**, **M. FUTOL**, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. BARRIERE, représenté par Mme DORLAND,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjoint,
M. RANDOING, représenté par M. DUGAST, Conseiller municipal,
Mme BOURDOUX, représentée par Mme LUTIER, Conseillère municipale,
M. O GALLET, représenté par Mme LE POULAIN, Conseillère municipale déléguée,
Mme BOUVIER, représentée par Mme CASTAINGS, Maire-adjoint,
Mme DESAILLY, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,
Mme DRAGHI, représentée par M. MARCHAU, Maire-adjoint,
M. P. LEGOUGE, représenté par M. BLOTTIERE, Conseiller municipal,
M. M. LEGOUGE, représenté par Mme BAIRRAS, Conseillère municipale,

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. DIDRY
M. SCHILTZ (lors de l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 mai 2022)

Conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de conseillers municipaux en exercice présents à la séance étant supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

M. MARAIS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et les a adoptés dans les conditions suivantes :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 mai 2022

→ **LE COMPTE-RENDU EST APPROUVE A L'UNANIMITE.**

Délibération 60/2022 - DEBAT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

→ **DEBATTU A L'UNANIMITE.**

Délibération 61/2022 - CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS « SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT COMMUNAL VOIRIE » ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY ET LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE

→ **ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

Délibération 62/2022 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE RECOURIR A UN EMPRUNT POUR L'EXERCICE 2022

→ **ADOpte A L'UNANIMITE.**

1 abstention : M. M. LEGOUGE (par procuration)

Délibération 63/2022 - REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

→ **ADOpte A L'UNANIMITE.**

Délibération 64/2022 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

→ **ADOpte A L'UNANIMITE.**

1 abstention : M. M. LEGOUGE (par procuration)

Délibération 65/2022 - CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ACTEE 2 SEQUOIA SESSION 3

→ **ADOpte A L'UNANIMITE.**

Délibération 66/2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE PROJET AUX ASSOCIATIONS ARS CANTORIA, CIME, ESO BASKET 91, SPINO ANIM ET LES AMIS DE L'ORGUE

→ **ADOpte A L'UNANIMITE.**

Mme MARTIN, Mme CHABRILLAT (par procuration) et M. M. LEGOUGE (par procuration) ne prennent pas part au vote.

Délibération 67/2022 - MODIFICATION DES TARIFS DU SEJOUR DE JUILLET 2022 ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE

▪ **ADOpte A L'UNANIMITE.**